

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 10 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 13
Date de convocation : 02/06/2021

L'an deux mille vingt et un le dix juin à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: Dorick BARILLOT, Patrick DECEMME, Franck PENIN, Michaël GREMILLON, Mélanie ROUX, Catherine RIBOT, Erwan BARILLOT, Isabelle BRUNET, Pierrick MARQUET, David GAUER, Emilie NIVET, Jérôme DIONNET, Nathalie GAMIN, Sylvain MONNERON,

Absents : Sylvie KUNTZ-CAURE, Franck PENIN

Secrétaire de Séance : David GAUER

Objet : Vente de la parcelle AB 99 rue du four à pain. Délibération n°1

M. le Maire présente une demande d'un habitant pour l'achat de la parcelle du four à pain situé au Bourg.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil émet un avis défavorable pour la vente de la parcelle AB 99.

Objet : Droit de préemption. Délibération n°2

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur les immeubles cadastrés :

- E532, E553 propriétés de M. HEARNDEN Anthony, aux Brousses
- E782 propriété de Mme GAGNAIRE Danielle à Courbanay
- ZL108 propriété de M. POINT Olivier, passage de la Perrière
- D655, ZH141, propriétés de M. BINGHAM Simon, à Villaret

Objet : Demande de subvention. Délibération n°3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 70€ au fonds départemental d'aide aux jeunes

Objet : Etude de devis. Délibération n°4

M. le Maire présente un devis de DECAUDIN Damien d'un montant de 540€ pour l'abattage d'un arbre avec location de nacelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner un avis défavorable à ce devis.

Objet : Demande de subvention CAP 79 auprès du Département pour le changement des menuiseries de la mairie. Délibération n°5

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de changement des menuiseries de la mairie dont le coût prévisionnel s'élève à 11 056.82 € HT soit 13 268.18 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de CAP relance 79 dispositif d'aide mis en place par le Département

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 10 juin 2021

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total TTC : 13 268.18 €

Subvention du Département : 7 688.00 €

Autofinancement communal : 5 580.18 €

Après étude du projet et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'arrêter le projet de changement des menuiseries à la mairie
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- et de solliciter une subvention auprès du Département des Deux-Sèvres dans le cadre du dispositif CAP relance 79.

DÉLIBÉRATIONS	
Vente de la parcelle AB 99 rue du four à pain	1
Droit de préemption	2
Demande de subvention	3
Etude de devis	4
Demande de subvention CAP 79 auprès du Département pour le changement des menuiseries de la mairie	5